**F**



**CDIP/25/****7**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **18 mars 2020**

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-cinquième session**

**Genève, 18 – 22 mai 2020**

Accréditation d’observateurs

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le règlement intérieur du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) prévoit l’accréditation d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d’observatrices ad hoc pour une période d’un an (voir le document CDIP/1/2 Rev.).
2. L’annexe du présent document contient des informations concernant une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir l’*Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)*, qui a demandé à bénéficier du statut d’observateur ad hoc.

3. Le CDIP est invité à se prononcer sur la demande d’accréditation de l’ONG contenue dans l’annexe du présent document en qualité d’observatrice ad hoc pour une période d’un an.

[L’annexe suit]

**Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO)**

*[Association for the Advancement of Aboriginal People and their Original Knowledge]*

Description de l’organisation

L’Association pour le devenir des autochtones et de leur connaissance originelle (ADACO) a été créée le 18 mai 2017 et a pour objet la promotion de la culture gabonaise et du patrimoine matériel et immatériel. Elle est composée d’une dizaine de membres bénévoles (bantou et autochtones pygmées). L’association ADACO est une structure apolitique et asyndicale, régie par la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations de la République gabonaise. Le Ministère gabonais de l’Intérieur lui a délivré le récépissé définitif de déclaration de l’association n° 000701/MIJGS/SG/BMB du 29 novembre 2019.

Sa vision s’inscrit dans une approche globale ou universaliste qui vise à supprimer toutes les formes de discrimination qui empêchent les autochtones de s’intégrer dans la société et de réaliser leur potentiel. Sa mission est de renforcer les capacités des autochtones afin de leur permettre de sortir de la pauvreté et de la marginalisation sociale. Le but principal des actions est de réaliser, à l’échelle nationale, des programmes socioculturels et économiques qui devront entraîner des changements positifs dans la vie quotidienne des communautés autochtones.

Principaux objectifs de l’organisation

– Promouvoir et valoriser le patrimoine matériel et immatériel des peuples autochtones;

– Favoriser l’entraide et la solidarité entre ses membres;

– Susciter l’entente et les échanges multiformes pour le développement des activités socioculturelles et économiques;

– Défendre et représenter les intérêts de l’association;

– Permettre aux peuples autochtones de s’assumer eux-mêmes et de participer au développement de leur communauté;

– Développer des activités liées à l’approche genre (égalité homme/femme), à la jeunesse, au développement durable et proposer des solutions idoines à la problématique du changement climatique et à la dégradation de notre environnement.

Principales activités de l’organisation

– Promouvoir, populariser et développer le patrimoine matériel et immatériel des peuples autochtones (Pygmées, Tsogos, etc.);

– Promouvoir l’entraide et la solidarité entre les membres et mettre en œuvre des projets socioculturels et économiques visant à aider les peuples autochtones à s’intégrer dans la société gabonaise;

– Recenser les régions où les communautés autochtones vivent sur le territoire national du Gabon;

– Sensibiliser les autochtones à leurs droits au développement et à la prise de décision;

– Identifier les besoins des communautés autochtones sur la base d’une enquête directe auprès de ces derniers;

– Créer des activités génératrices de revenus;

– Mobiliser des acteurs impliqués dans le suivi de chaque activité et de chaque projet;

– Rechercher des partenariats et des financements.

Principaux centres d’intérêt

* Préservation du patrimoine matériel et immatériel des peuples autochtones;
* droit de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore;
* droit d’auteur et droits connexes;
* promotion et renforcement du patrimoine culturel autochtone;
* renforcement des capacités de nos membres, etc.

Liste des groupes ou membres nationaux

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Fonction** |
| Ibela  | Boris | Fondateur et trésorier |
| Pouaty nzembialela  | Davy | Président  |
| Moughola  | Sandrine | Secrétaire générale |
| Ekadi  | Antoine | Membre, pygmée, coordonnateur, district d’Ikobey  |
| Mondjo | Pierre | Membre honoraire, Pygmée, district d’Ikobey  |
| Boda | Junior | Membre, pygmée |
| Kassa | Clarisse | Membre, pygmée |
| Ekouayi | Jacqueline | Membre |
| Missouke | Emilienne | Membre |
| Missimbo | Ambroise | Membre |
| Mouet | Alexandre | Membre |

Coordonnées complètes de l’organisation

Adresse postale : Boîte postale :10.132 Libreville (Gabon)

Tél. : +241 77.69.85.64 ou + 241 66.32.30.13

Mél. : association-ADACO@outlook.com ou pouatydav@yahoo.fr

Nom et titre du représentant de l’Organisation : Davy Pouaty Nzembialela, président

[Fin de l’annexe et du document]